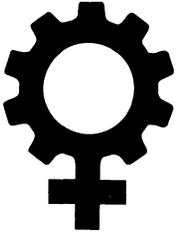


Les «Midinettes» de Montréal: entrevue accordée par Gilles Gauthier



Gilles Gauthier has been active in garment workers' struggles for over 22 years. In this interview with Jeanne Maranda, he discusses the situation, both past and present, of the women garment workers. Highly critical of both the bosses and the union leadership, Gauthier denounces this inhuman and unjust super-exploitation of women workers.

Je veux tenter de vous brosser un tableau de la condition féminine de celles qu'on appelle les midinettes ou, si vous préférez, les opératrices dans l'industrie du vêtement pour dames.

Moi, je suis Gilles Gauthier. J'ai 42 ans. J'ai 22 années d'expérience comme ouvrier du vêtement pour dames. J'ai toujours travaillé dans un atelier où il y avait également des femmes, des filles qui pratiquaient le beau métier de midinettes. Tant qu'à moi, j'ai fait des études primaires dans Maisonneuve, le comté où je suis né, en 1931, le 24 juin plus exactement. Ensuite, ma mère a été forcée de m'envoyer pensionnaire chez les Soeurs Grises, à la Côte de Liesse. J'y suis demeuré jusqu'en 5e année. Par après, j'ai terminé le cours primaire qu'on appelait à l'époque, c'est-à-dire la 9e année, chez les Frères Saint-Gabriel, ou l'orphelinat Saint-Arsène. Ensuite, j'ai eu la chance de faire mon cours supérieur, c'est-à-dire 10e, 11e et 12e année. Immédiatement après, je dû m'en aller sur le marché du travail comme beaucoup de personnes à l'époque. Nous nous retrouvions aux alentours de 1951-52. Je suis immédiatement entré à l'emploi de Hyde Park Clothing, qui était un manufacturier d'habit pour hommes. J'y suis demeuré quelques années et après, j'ai fait ce qu'on appelait à l'époque le 'switch', c'est-à-dire que j'ai fait mon entrée dans l'industrie de vêtement pour dames comme étendeur et coupeur, métier que j'exerce depuis 7 ans. Ça, c'est ma carrière d'ouvrier.

J'ai aussi une activité syndicale, c'est-à-dire que je me suis toujours occupé, de façon active depuis une dizaine d'années, de la condition féminine surtout, ainsi que celle de mes confrères coupeurs à l'intérieur de l'industrie du vêtement pour dames.

Je veux parler ici des conditions de travail de ces femmes-là, le milieu dans lequel elles opèrent et l'esclavage dans lequel on les maintient, tant du côté du patronat que du côté syndical. L'histoire des midinettes, ou des opératrices de machines à coudre, il faut se reporter dans les années '30, c'est-à-dire à l'époque de la Dépression où le travail était très difficile à obtenir. Déjà à cette époque, il y avait des femmes qui gagnaient leur vie. Ces femmes-là étaient quoi? Des séparées, des divorcées, des filles-mères, ou tout simplement des mères de famille qui voulaient remplacer le travail d'un mari en chômage, ou sur le secours direct, comme c'était la mode à l'époque. C'était un petit peu la sorte de femmes que l'on recontrait dans l'industrie du vêtement pour dames. Ces femmes-là étaient des esclaves du vêtement, des esclaves de la 'guenille', parce qu'elles avaient à travailler dans des conditions morbides, des conditions que c'est assez difficile à décrire à moins de les avoir vécues.

Tout d'abord, les ateliers existants étaient insalubres, il y avait de la vermine, c'était sale et c'était surtout entassé, c'est-à-dire que vous aviez peut-être une machine à coudre par 4 pieds carrés ou à peu près. Vous étiez immédiatement derrière quelqu'un et immédiatement devant quelqu'un, et à côté de quelqu'un. Donc, l'espace pour respirer était restreint. L'éclairage était presque inexistant. Les fenêtres étaient ou trop sales ou trop brisées et recouvertes de carton pour boucher les trous, donc ne laissaient pas passer beaucoup de lumière, ni d'air frais. C'est dans ces conditions-là que les midinettes travaillaient. Vers '32 et '34, il y a eu une tentative d'amélioration des conditions de travail, par la syndicalisation de l'industrie du vêtement pour dames. Ça s'est fait difficilement, j'ai pas besoin de vous le dire. C'était quoi les difficultés? Vous les connaissez aussi bien que moi. C'est toujours les mêmes difficultés, même aujourd'hui, qui existaient à cette époque-là quand il s'agissait de faire naître un syndicat dans un domaine ou dans un métier quelconque. Le manteau a été le premier à se regrouper en syndicat. Ensuite, ce fut les coupeurs de la robe, les presseurs et finalement, quelque part en 34-35, les opératrices de la robe.





Eaton's Archives, Toronto

Tout cela ne s'est pas fait sans heurts et sans grèves. Il y a eu une couple de grèves des plus âpres à l'époque, des plus dures également, dont une qui a été mémorable qui avait eu lieu en hiver. A cette époque-là, je l'sais pas mais les hivers étaient plus rigoureux qu'aujourd'hui, ou à moins que les gens aient été moins bien habillés. . . . Mais c'étaient des grèves pour être reconnu comme syndicat et pour faire accepter ce semblant de convention collective: il faut que vous sachiez que les salaires, à cette époque-là, tournaient aux alentours de \$7.50 à environ \$12.00, avec le syndicat.

Dans le début des années 30, les opératrices se présentaient au travail mais elles ne travaillaient pas immédiatement en pénétrant dans l'atelier. Elles devaient souvent attendre d'avoir quelque chose à coudre et aussi, leur journée de travail s'échelonnait de 8 heures du matin et très souvent, très souvent jusqu'à 11 heures le soir, et ça, c'était toujours payé à la pièce, pas à l'heure, et il n'y avait pas de temps supplémentaire. Et de plus, ces femmes-là pouvaient se faire aider par leurs enfants qui eux n'étaient pas payés, mais faisaient en sorte que leur mère pouvait sortir un plus grand nombre de morceaux ou de robes. Et tout ça, pour le mirobolant salaire de \$3.00 par semaine. J'exagère pas. J'ai des preuves de ça. Il y a des personnes à qui j'ai parlé dont la mère a vécu à cette époque-là. Et c'est le salaire qui était payé, et c'est le nombre d'heures que ces femmes-là faisaient.

Alors, vous vous rendez compte que l'arrivée du syndicat, c'était une amélioration. C'était un changement radical des conditions de travail parce que là, ce qu'on proposait, c'était

déjà la semaine de 45 heures, c'est-à-dire que c'était de 8 heures à 6 heures et puis avec le droit de travailler le samedi avant-midi; et le temps et demi après 44 heures, ce qui était une amélioration énorme. Mais, tout ça a été obtenu grâce à la solidarité des midinettes et aussi grâce surtout, — je dirais pas qu'elles étaient politisées, ça n'existait pas à cette époque-là d'être politisé — mais elles étaient *renseignées*. Elles étaient renseignées par les personnes qui avaient implanté l'Union, à l'époque: monsieur Shank, madame Charpentier, j'en oublie plusieurs autres.

Voilà pourquoi elles ont obtenu presque tout ce qu'elles ont voulu à l'époque, parce que dès qu'il y avait un grief, comme on appelle aujourd'hui, ou une plainte, comme c'était plutôt le nom à l'époque, il y avait une levée de boucliers de ces femmes-là. Elles se présentaient dans le bureau du patron pour revendiquer et puis, elles ne sortaient de là que si elles avaient obtenu ce qu'elles voulaient.

Mais quand est arrivée la guerre et les années grasses, ça s'est détérioré. Des revendications, il y en avait moins; des plaintes, il y en avait moins; des griefs, il y en avait moins, pour la bonne raison que le travail, il y en avait beaucoup. Alors, il y a eu une sorte de laisser-aller. Ça allait bien: les employées étaient heureuses, les patrons faisaient beaucoup d'argent, les agents d'affaires se sont laissés corrompre très facilement. De '45 à '65 à peu près, ils ont commencé à accepter des petits cadeaux des patrons, parce que les patrons, eux, voyaient un petit peu

plus loin que le bout du nez des agents d'affaires. Ils leur accordaient des petites faveurs, des petits soupers, des soirées dansantes, des voyages dans le Sud — oui, oui, des voyages dans le Sud — et combien d'autres cadeaux . . . en se disant, dans leur for intérieur, ces chers patrons, 'Ah! . . . connais pas l'avenir. . . .' Et les agents d'affaires, eux, bien, ils n'avaient pas de plaintes des employées. Tout marchait sur des roulettes! Et tout ce beau monde syndical se laissait bercer par ses illusions. Ils en oubliaient les batailles acharnées que les premières midinettes avaient faites, les batailles dans le froid de l'hiver, les batailles longues et ardues, pour ce beau monde d'aujourd'hui!

Le syndicat, lui, avait oublié une chose importante. Oh! si on peut appeler ça un oubli. . . . Je pense que c'est la sorte d'oubli qu'on appelle volontaire. . . . On avait oublié d'éduquer la nouvelle génération des midinettes. On avait oublié, non pas de les politiser, mais de les renseigner. Ça n'existait pas, les assemblées générales, ou à peu près pas, pas plus qu'aujourd'hui d'ailleurs.

Aujourd'hui, on fait accepter des contrats en remettant une feuille de papier sur laquelle est inscrit ce qui a été obtenu par la négociation et sur ce, ils doivent voter, c'est tout. Ils n'ont pas eu de réunion lors du dernier contrat, celui de 1978. Il n'y a pas eu de réunion des membres du local 262, les midinettes, pour leur donner en *détail* la nouvelle convention collective. C'était pas nécessaire! Mais là, j'avance trop dans le temps. Je vais revenir en arrière si vous voulez.

A l'époque où ils auraient dû expliquer au monde: 'O.K., y'a pas de griefs de ce temps ici. On va quand même vous expliquer c'est quoi un grief, ça mange quoi en hiver un grief. A qui faut-il le présenter? Comment faut-il le rédiger? Et puis, quelle est la marche à suivre de ce grief-là, qui doit vous dire à quelle étape il est rendu et quand est-ce que la réponse va arriver.'

90% des midinettes ne savent même pas ce que c'est que le mot GRIEF. Alors, encore moins la procédure à suivre! Les agents d'affaires, eux, ils ont développé le syndicat de l'Union Internationale du Vêtement pour Dames; ils ont développé, au cours de ces années-là, ce que j'appelle, moi, le syndicalisme paternel: 'Viens pleurer sur mon épaule, je m'en vas toute t'arranger ça, ma belle noire!' . . . C'est comme ça que ça a commencé à fonctionner, dans les années '60, vers la fin des années grasses, parce que là sont survenus les griefs, les revendications, les plaintes, les injustices faites aux midinettes par les patrons. Et là, elles sont devenues affolées, ne sachant pas où aller.

Il existait, le président d'atelier, ou la présidente d'atelier, je devrais dire, l'intermédiaire entre la midinette et l'exécutif syndical. Mais on allait la voir pour n'importe quoi excepté les griefs parce qu'elle-même ne savait pas c'était quoi son rôle. Plus souvent qu'autrement, c'était une personne qui en voulait pas du rôle de présidente d'atelier. Donc, elle ne s'informait pas du travail qu'elle avait à faire. Alors, il en résultait ceci: les filles, ne sachant pas à qui s'adresser quand elles avaient des problèmes, la personne qui devait recevoir les problèmes ne sachant pas qu'elle devait recevoir ces problèmes-là et les soumettre à l'autorité supérieure, c'était le bordel! Les filles se plaignaient entre elles et, quand l'agent d'affaires venait, l'agent d'affaires qui avait reçu des cadeaux dans les années antérieures, elle était toute surprise: 'Mais vous êtes bien ici. C'est un bel atelier, vous êtes bien traitées. Les patrons (oui . . .) se coupent presque les veines pour vous autres! Mais qu'est-ce que vous voulez? J'vas vous envoyer travailler dans d'autres ateliers, vous allez voir comment c'est que c'est!'

C'était la rengaine! C'était la rengaine qui revenait continuellement à ces opératrices-là qui, tout d'un coup, vivaient des problèmes. Mais les agents d'affaires avaient des "meetings" avec les officiers supérieurs de l'Union qui leur disaient: "Écoutez-là, euh . . . il faut pas exagérer, il faut pas faire de zèle. Il faut

tenter, quand vous avez des problèmes, là, de les solutionner le plus rapidement possible. Les gros problèmes, emmenez-nous les! Nous, les officiers, on va arranger ça!"

Alors, quand il y avait des problèmes majeurs, des problèmes assez importants, là, où s'élevait soudainement une opératrice un petit peu plus délurée que les autres, moins peureuse que les autres, un peu plus capable de s'exprimer, ah! là, c'était du ressort des officiers supérieurs de notre syndicat. Alors, eux voyaient à ce que cette opératrice-là n'engendre pas de polémique à l'intérieur de son atelier par ses griefs trop nombreux, justifiés ou pas . . . justifiés ou pas. Alors, pour éviter ces tracas-là avec cette dite opératrice, on la changeait d'atelier, tout simplement. Le problème qu'elle avait soulevé demeurait entier, mais la personne qui avait soulevé, vécu le problème était rendue ailleurs, elle. . . . C'était un enterrement de première classe pour un grief. R.I.P.

Alors, les officiers supérieurs de notre syndicat étaient encore mieux traités que les agents d'affaires. Beaucoup mieux traités. . . . Ils sont mêmes vendus au patronat. Je répète: ils sont même vendus au patronat. Ils feront jamais rien pour déplaire aux patrons. C'est pour ça que eux, les officiers supérieurs de notre Union, font toujours des enterrements de première classe sur les problèmes importants de nos midinettes. . . .

La preuve de ça? On a, dans notre convention collective, et ça depuis les trois dernières conventions collectives, un petit article que je vais vous lire. Ça s'appelle:

Article N° 60 — *Permis d'insuffisance.*

Art. 1. Un comité conjoint d'un comité de la Guilde (bon, la Guilde, c'est les patrons, ça) et de l'Union (l'Union, c'est les officiers supérieurs) également nommés, devant une preuve jugée suffisante, peut émettre des permis spéciaux à un employé dont la production est insuffisante, l'autorisant [l'employé] à travailler dans des conditions autres que celles prévues par la présente convention collective."

Mais regardez ce que l'Article 24 de la même convention collective dit:

Nul employeur signera une convention de travail individuel avec un employé couvert par la présente convention collective, ni exigera ou acceptera un dépôt ou autre garantie d'un employé, ni conclura semblable entente avec un employé particulier qui garantirait toute durée d'emploi.

Alors, ça veut dire quoi, ça? Ça veut dire qu'une femme, une opératrice, une séparée, une divorcée, une fille-mère, une pauvre femme qui a donné 20 puis 25 années de sa vie dans cette industrie-là, nonobstant le fait que ce soit pour le même employeur, ça pas d'importance, ayant travaillé à vitesse maximum pendant toutes ces années-là, tout d'abord pour se faire de l'argent (c'est bien sûr, elle travaillait pas pour user son vieux linge), pour gagner sa vie quoi, elle se voit soudainement contrainte parce qu'elle ne peut plus suivre le rythme de travail de ses compagnes, à cause de l'usure qu'elle a subie. . . .

Mais, il arrive qu'après toutes ces années-là, on prend un bon coup de vieux! Alors là, de connivence avec le syndicat, de connivence avec les officiers supérieurs de *mon* syndicat de pourris, on appelle cette opératrice et on lui dit: 'Madame, votre production ne nous satisfait plus.' Ils peuvent pas la mettre à la porte, ils sont pas capables, parce qu'elle a quand même une petite sécurité d'emploi, puis on prend pas de chances. Peut-être qu'elle peut s'défendre! Peut-être qu'elle s'laissera pas faire! Parce que ceux qui peuvent pas se défendre et puis ceux qui se laissent faire, ben, 'sont mises à la porte, eux-autres! On n'a pas besoin d'appliquer l'Article 60. . . . Mais, celles qui, dans un premier temps, résistent à se faire mettre à la porte, on leur dit: 'Ben, écoutez. . . . On va vous

mettre à l'heure, pour un certain temps, O.K., au salaire que vous vous êtes gagné au cours des années.' On appelle ça, en termes communs, à votre 'rate', à votre taux. . . . Parce que, à force de travailler à la pièce, les opératrices s'établissent quand même un taux qui, lui, est mis à l'heure, si vous voulez. On arrive, par des calculs pas tellement compliqués quand même, à établir le taux d'une opératrice à la pièce, à l'heure. Parce que, quand arrivent les Fêtes — Noël, Jour de l'An, ces fêtes-là—il faut quand même les payer, les opératrices. Alors là, on établit qu'une opératrice vaut tant à l'heure.

Alors là, on la met, cette opératrice qu'on veut fiche à la porte, là, on la met à l'heure pendant un bout de temps. Alors là, après un certain temps, de connivence toujours avec l'Union, là on dit: 'Ecoutez, Madame, là franchement, hein, vous êtes brûlée, vous êtes finie. Ben, t'sé. . . . C'que vous allez faire — vous êtes à'veille d'avoir votre pension, peut-être là, sais pas, il vous reste 15 ans, 20 ans, 10 ans, bon. . . . Alors, c'qu'on va faire, on va . . . on va vous payer vot'rate, mais excepté que vous allez rentrer 5 jours, pis on va vous en payer 3.'! Le comité paritaire, lui, pas de problème. Le comité paritaire, il est comme les officiers de l'Union, il est comme le patronat, il est vendu: pas de problème. La femme, pour ne pas perdre sa pension, parce qu'une des premières obligations pour obtenir une pension, c'est d'avoir les 10 dernières années consécutives, c'est-à-dire que de 55 à 65, il faut les avoir travaillées, ces 10 années-là, ou en avoir travaillé 20 au cours de 25 dernières, mais les 10 dernières consécutives. Ainsi, quel employeur va prendre un employé près de sa pension et sachant fort bien, parce que informé par le patronat, par l'ancien employeur et informé également par l'officier du syndicat de la condition de capacité de travail de cette nouvelle employée. Alors qu'est-ce qui arrive à cette femme-là qui a accepté la première solution? Elle se retrouve sur le chômage et perd sa pension. Un point, c'est tout, encore une fois. Mais celle qui n'a pas réussi le test à l'heure et qui n'accepte pas de travailler cinq jours et d'être payée pour trois, ben elle aussi, elle est mise à la porte, elle a pas le choix! Elle va aller se plaindre à qui? A l'union? Au comité paritaire? . . . Le comité paritaire, lui, il va faire sortir la carte de 'punch', la carte que l'employée poinçonne matin et soir, puis il va dire à l'opératrice: 'Ecoutez, madame, vous avez poinçonné lundi, mercredi, jeudi. Ça fait trois fois sept, vingt-et-une heures. Vous avez retiré combien, madame? Hein? Vous avez six piastres de l'heure? Six fois un, six; deux fois six, douze. . . . Vous avez retiré cent vingt-six piastres, madame. C'est pas la faute du patron si vous avez seulement cent vingt-six piastres. Vous n'avez travaillé que vingt-et-une heures. Donc le patron vous paie pour vingt-et-une heures. . . . Mais, l'opératrice, elle, elle dit: 'Ben écoutez, monsieur l'inspecteur du comité paritaire. C'est pas vingt-et-une heures que j'ai travaillé, c'est trente cinq!' L'inspecteur, lui qu'est-ce qui dit? 'Prouvez-le, madame, hein. . . .'

Mais vous pensez que les opératrices, les compagnes de travail vont venir témoigner pour c'te femme-là? Ben, jamais d'la vie. . . . Ben, jamais d'la vie! . . . Elles ont peur! Alors, la pauvre femme n'a pas d'autres solutions que de terminer sa carrière dans ces conditions-là pour enfin pouvoir obtenir sa pension à 65 ans:

Mais la nécessité d'avoir un Article là, comme ça, l'Article 60, le permis d'incapacité, c'est parce que les opératrices n'ont jamais, effectivement ni réellement, obtenu d'augmentations de salaire. Moi, je sais que les opératrices ont été obligées d'aller plus vite, et toujours plus vite. . . . Je sais pas si vous avez déjà remarqué un écureuil dans une cage. . . . Moi, je me souviens, j'étais très jeune, très très jeune. Puis, une de mes tantes avait un écureuil dans une cage. Puis moi, ce qui me fascinait, c'est que quand venait le temps de manger, c't'écureuil-là roulait de plus en plus vite dans la roulette qui existait dans c'te cage-là, là. Il roulait de plus en plus vite. . . . Alors là, ma tante savait que c'est parce qu'il avait faim, vous vous rendez compte? Il s'épuisait pour manger . . . pour montrer à ma tante, là, que,

là, c'est parce qu'il avait faim qu'il allait plus vite, dans c'te maudite roulette-là. . . .

Ben, les opératrices, c'est la même chose. . . . Nous, les coupeurs, on dit toujours: nos augmentations, on les a sur le dos des opératrices. Parce que le même modèle, le même modèle qui peut revenir d'une année à l'autre—puis ça c'est pas rare . . . on 'calle' pas toujours des nouveaux modèles quand même . . . il y a des modèles qui reviennent d'une saison à l'autre, d'un automate à l'autre, d'un été à l'autre, d'un hiver à l'autre. . . . Pour nous, on les recoupe avec des augmentations statutaires qui apparaissent dans le contrat . . . pas statutaires, mais des augmentations qui apparaissent dans le contrat. Tandis que les opératrices, elles, les opératrices, bien souvent, elles vont faire, au bout de trois ans, le même modèle mais à un prix inférieur, parce que on leur a enlevé un bouton, on aura enlevé une poche, on aura modifié le collet, on aura baissé le prix de la robe. . . . Alors, comme l'augmentation s'établit toujours en pourcentage, alors, si la robe valait 50¢, plus 300%, la même robe va revenir à 40¢, mais à 400%. . . . Elle est où, l'augmentation? Elle est où?. . . . Le patron, lui, comme c'est arrivé cette année, et comme mon patron m'a dit *lui-même*, notre contrat date du 1er août 1978, mais lui, il a déjà augmenté ses robes le 1er avril 1978 . . . sans savoir quelles seraient les nouvelles clauses de la convention collective, nouvelles augmentations. . . . Mais l'opératrice elle? Elle va l'avoir quand, son augmentation? Quand elle va travailler à l'heure, elle va l'avoir, son augmentation. Bien sûr! . . . Parce que, comme je vous expliquais, elle s'est bâti un taux horaire en travaillant à la pièce. Donc, forcément, ce taux horaire, pour la majorité des entreprises, c'est peut-être une fois, deux fois ou trois fois par année et de très courte durée entre les saisons. C'est à l'époque où elles font ce qu'on appelle les 'duplicate' ou les échantillons en série; c'est-à-dire si un atelier a dix vendeurs, ben il y aura dix échantillons qui seront faites par les opératrices. Etant donné que ce ne sont que des échantillons, qu'il y a pas encore de prix réel de fixé, on les donne aux opératrices à l'heure. Alors là, à c't'époque-là de l'année, elles ont leur augmentation. Mais dès qu'elles reviennent à la pièce, non, non! Pour atteindre l'augmentation qu'elles se sont faite au taux horaire, là faudra peser sur la pédale un petit peu plus.

Ce qu'il faut retenir, c'est la condition psychologique dans laquelle les midinettes ont été maintenues au cours des années, depuis la fondation de l'Union Internationale du Vêtement pour Dames. Vous savez, si on avait conservé le même groupe de femmes qui existaient en '30, puis en '34, puis en '42 lors des grèves, ben aujourd'hui, c'te syndicat-là serait pas malade comme il est, ben au contraire. . . . Mais à escient, on a fait *exprès* pour maintenir les opératrices dans une ignorance totale de leurs droits! Même dans le secteur des opératrices, on tient des réunions par section, c'est-à-dire qu'on réunit deux ou trois manufactures. On dit toujours: 'puis c'est parce qu'il y en a trop.' Mais tout le monde sait que même si on est 20,000, qu'on organise une assemblée générale, 'y en viendra jamais 1,000 à cette assemblée-là. C'est ben sûr. On pourrait prendre ça en considération, mais on l'fait pas. Et c'est toujours la raison qu'on donne quand on dit qu'on peut pas tenir de réunion générale de toutes les opératrices, à cause qu'elles sont trop nombreuses. . . . On pourrait faire le calcul suivant: il y a 700 coupeurs et dans les assemblées générales des coupeurs, qui ont lieu à tous les deux mois, vous atteignez à peine 125, 150. Où y a une grosse majorité de coupeurs qui assistent, c'est quand vient le temps de la nouvelle convention collective. Ben, c'est ben connu, ça arrive dans tous les syndicats, ça!

Mais la véritable raison du maintien de l'ignorance, c'est tout simplement qu'on veut pas que les opératrices sachent quels sont leurs droits, comment les appliquer et comment se protéger en cas d'injustice. Vous prenez les exécutifs, les exécutifs des locaux qui sont élus à tous les trois ans. Ben, ils sont pas dirigés par les personnes élues. Dans l'exécutif du 262, le local

des midinettes, c'est un agent d'affaires! Mais pourtant, la constitution est bien claire là-dessus: les agents d'affaires rémunérés ont le droit d'assister aux exécutifs mais comme porte-parole s'ils ont un rapport à faire, mais c'est tout. Elles ne doivent même pas prendre part à la discussion. Encore moins aux votes.

Ce dernier point, les agents d'affaires, elles observent . . . hé! . . . elles ne votent pas! Mais, vous savez, elles font en sorte que, si y' a vote, ce soit selon ce qu'elles en pensent de la dite proposition. Et même là, les propositions ne sont jamais amenées par le président de l'exécutif, ou le vice-président. C'est toujours apporté par l'agent d'affaires qui a *charge* de l'exécutif!

Dans le local 262, c'est comme ça. Dans le local des coupeurs, c'est malheureusement la même chose. C'est un officier de l'Union qui amène les propositions, qui les fait discuter, qui les fait voter. . . . Et ces officiers, contrôleurs de l'exécutif, ben, font en sorte qu'ils passent c'qu'ils veulent au sein de l'exécutif.

Autrement dit, les exécutifs sont absolument pas nécessaires. C'est une façade pour cacher leur jeu, c'est une façade pour montrer aux membres de l'Union que c'est *démocratique*. Mais, en fait, ce l'est pas.

Ben, écoutez. On pourrait s'éterniser là-dessus, là, sur la condition psychologique de tout c'te local et de tout ce syndicat-là, en fin de compte. Il faut conclure . . . et puis se poser des questions. Vous allez dire: 'Mais comment se fait-il qu' on n'entende pas plus de plaintes que ça? ' Mais, faut comprendre que les

midinettes sont formées, en majorité, je dirais que 60% des midinettes sont ou italiennes, ou portugaises, ou grecques et que 40% sont des autochtones, des francophones, des anglophones vivant ici, au pays. Alors, tout le monde sait que, pour les immigrées italiennes, portugaises, grecques, chinoises qu'elles font toutes partie de l'industrie du vêtement pour dame. Pour eux autres, les salaires qui existent à l'intérieur de l'industrie du vêtement pour dame, c'est quand même pas mal mieux que dans leur pays. Donc, elles vont se plaindre de quoi, au juste? Elles n'ont pas de raisons de se plaindre parce que, pour la majorité d'entre elles, c'est bien suffisant, puis c'est même beaucoup plus que ce qu'elles escomptaient en arrivant au pays! . . . Aussi, c'est une des raisons pour lesquelles vous avez pas tellement de plaintes officielles de la part des midinettes. Naturellement, la Ligue d'Action Démocratique existait pas pour rien. Y en a quand même des midinettes qui sont venues nous voir, y en a quand même des midinettes qui nous ont rapporté des cas. Y a quand même des cas qu'on a réussi à régler parce qu'on s'était royalement enueulé avec les officiers de l'Union. Ils se sont rendus compte, eux, qu'il fallait les régler, ces problèmes-là. Parce que, vous savez, l'Union, dans l'fond, elle a carrément peur. Il y a des journalistes comme vous qui finissent par mettre ça dans le public, ce que moi je vous dis, ce que vous allez lire dans les documents, puis ce que d'autres ont dû vous dire ou vous diront. Ils ont royalement peur de ça. Parce que s'il fallait que le Gouvernement du Parti Québécois arrête de faire la vache, puis de r'garder passer le train, puis qu'il s'décide une bonne fois d'y mettre son nez, ben vous vous rendez compte qu'une enquête sérieuse de tout le fonctionnement de l'Industrie du vêtement pour Dame ben, 'y a des choses qui seraient dévoilées!



"on est au coton" Office National du Film

Vous savez, notre syndicat envoie trois quarts de million de dollars par année à New-York. . . ouais. . . Pourquoi? Pour rien, *pour rien*, absolument rien! Nous payons les grèves qui se produisent aux Etats-Unis, mais ça, les membres sont pas au courant. Ça paraît dans les rapports, ça paraît de façon tellement subtile que y a pas personne qui peut voir ces montants-là. . . Ainsi, nous aimerions bien que le Gouvernement réponde à nos demandes. Nous aimerions bien que le Gouvernement, en fin de compte, réponde aux lettres qu'on lui envoie. Comme moi, par exemple. J'ai envoyé une lettre au ministre Couture. Le ministre Couture a bien tenté de faire quelque chose. C'est lui qui a mis en tutelle le comité paritaire. Bon. . . Le comité paritaire, je vous en ai déjà parlé, mais j'vous ai pas donné sa constitution. . .

Le comité paritaire, ça, c'est le Gouvernement qui a introduit, en 1942, je crois. Le Ministère du Travail voulait que, par exemple, en ce qui concerne l'Industrie du Vêtement pour Dame, elle soit régie par une annexe du Ministère du Travail, c'est-à-dire que ce comité-là devait voir à ce que la convention collective soit appliquée et que les normes, salaire minimum qui existait à l'époque, et d'autres choses contenues dans le projet de Loi du travail soient respectés dans tous les ateliers syndiqués ou pas. Mais ceux qui en faisaient partie, puis ceux qui en font partie encore aujourd'hui, ben, c'est encore la même chose: c'est la Famille avec un grand 'F'. C'est ou le beau-frère d'un officier supérieur de notre Union, ou la soeur d'un autre officier supérieur de notre Union. Et puis, le grand chef de tout ça, Monsieur Leakin, il est sur le protectorat de la Guilde des manufacturiers et de l'Union Internationale du Vêtement pour Dame. C'est pas plus compliqué que ça, le comité paritaire. Eux ne font jamais rien pour déplaire ni à un, ni à l'autre.

C'est ça qu'on avait dit au ministre Couture. C'est pour ça qu'il l'avait mis en tutelle. Trop de personnes allaient se plaindre au comité paritaire et n'obtenaient pas justice. Parce qu'une plainte adressée au comité paritaire revenait aux patrons et aux membres de l'exécutif. Alors là, les patrons contactaient les officiers de notre Union et disaient: 'Un tel, qu'est-ce qu'il a à s'plaindre?' ou 'Une telle, qu'est-ce qu'elle a à s'plaindre? Allez-vous voir à ça?' L'agent d'affaires allait voir le plaignant ou la plaignante et lui montrait qu'il fallait *pas* qu'il aille au comité paritaire, que s'il y avait des problèmes, il fallait qu'il s'adresse à son Union. . . Mais si le gars ou la fille s'était adressé à son Union puis n'avait pas eu de réponse, puis avait osé aller au comité paritaire, y' avait des sanctions de prises. On les changeait d'atelier ou on les faisaient "poiroter" sans travail pendant un bout de temps.

J'vous raconte pas d'histoires du tout. J'vous dis, moi, ce que des hommes et des femmes ont vécu à l'intérieur de ce syndicat-là. Mais c'est pour ça que nous, on demande au Gouvernement, honnêtement, de faire une enquête, de promettre à tous ceux qui vont venir témoigner, la protection, la protection que rien ne pourra leur arriver parce qu'elles auront témoigné.

Quand il a mis en tutelle le comité paritaire, de faire un nettoyage à l'intérieur de ce comité paritaire, il s'agissait de se débarrasser de ceux qui faisaient pas leur travail, c'est-à-dire de ceux qui, tout ce qu'ils faisaient, en fin de compte, c'était de rapporter les plaignants aux patrons et à l'Union. Et ces plaignants-là n'obtenaient pas justice. Au contraire, ils étaient déplacés ou étaient en pénitence, ou sans travail pendant un certain temps. . . Mais, malheureusement, la Cour a jugé que la mise en tutelle n'avait pas été faite de façon légale. On a joué un p'tit peu sur les mots et puis, elle a donné raison aux patrons. Alors on a réinstallé tout ce beau monde-là. Ils avaient perdu un an de salaire, ils ont récupéré un an de salaire. Le beau travail continue. . .

Les membres de l'Union ont toujours peur de s'adresser au comité paritaire parce qu'ils savent très bien quelle que soit la véracité des griefs ou des plaintes apportés devant le comité paritaire, ça va retourner à rien . . . à zéro. . . C'était exactement comme c'était avant la tutelle.

Ecoutez, on peut en venir à plusieurs conclusions de ce que je vous ai dit. Mais, il faut l'avoir vécu pour le comprendre. Je sais pas ce que vous pensez de ce que je vous ai dit. Ça peut vous paraître incroyable, mais pourtant c'est bien *comme ça* que c'est. C'est bien comme ça que ça se passe et ça, à tous les jours, à tous les jours que le bon Dieu amène. . . Vous savez, les gens ont créé une habitude avec ça. Ils se disent: 'Ah bon! Ça sert à rien! On peut pas rien changer! . . .' Et puis, s'il y a un mouvement le moins sérieux qui se lève pour essayer—comme nous, on a fait, la Ligue d'Action Démocratique—de récupérer tout c'te monde-là, puis de leur dire 'Venez à nous, puis si vous avez des plaintes, on va tenter d'arranger ça,' vous savez, elles viennent mais elles sont craintives. Et puis, si l'Union apprend que—comme naturellement elle a appris notre existence—hé ben alors ben, on est traité de communiste, anti-syndical surtout!

Vous savez, ils répondent pas à nos attaques, puis à nos griefs de façon normale, en disant 'Ecoutez, on va s'asseoir puis on va discuter. Qu'est-ce que vous avez? Qu'est-ce qu'ils ont à brailleur qu'est-ce qu'ils ont à s'plaindre?' Non, non, non. Au lieu de répondre de façon logique, on fait une campagne de salissage contre ceux qui *tentent* d'améliorer la situation à l'intérieur de l'Industrie du Vêtement pour Dame.

J'veux continuer a me battre. Pas parce que j'ai pu rien à perdre, mais non! . . . J'sais bien que si j'allais les voir, et puis que je leur disais: 'Ben, j'accroche mes patins. . .

J'ai décidé d'embarquer avec le grand club (parce que eux pensent qu'ils sont le grand club)' et ben là, j'pourrais obtenir un autre emploi d'agent d'affaires avec tout l'kit! Mais . . . c'est ça, avoir des principes. . . C'est ça, avoir de l'ambition. . . J'pense que c'est ça, en fin de compte, aimer son prochain, vouloir défendre surtout celles qui ont besoin d'être défendues.

